Publié le 05/06/2024



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de *Madame Anne CLAUDIUS-PETIT*.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs: Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline ClANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

<u>Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs</u>: Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle AILLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

<u>Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs</u>: Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Comité syndical du 29 mai 2024 Délibération n° CS-2024-026

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-026

Objet : création d'un poste permanent de rédacteur territorial – assistante de direction

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,

Vu la délibération n°CS-2023-075 relative au nouvel organigramme du Syndicat.

Considerant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue procède à une réorganisation, initiée par la modification de ses statuts et la mise en place d'une nouvelle gouvernance,
- Qu'un nouveau Directeur est en poste depuis mars 2023,
- Qu'un nouvel organigramme a été établi, et que les services se restructurent.
- Que le secrétariat général fonctionne à ce jour avec un poste d'encadrement, de catégorie A, un poste de catégorie B dédié aux marchés publics (vacant) et 3 postes d'exécution, de catégorie C (accueil, budget, ressources humaines),
- Que la fonction d'assistante de Direction n'est pas assurée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Decide

- De créer un poste permanent de rédacteur territorial, pour exercer des missions d'assistante de Direction, par référence à la grille indiciaire de recrutement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Mas du Port de Rous 13200 ARLES

Anne CLAUDIUS de Camargue

4 90 97 12 07